

Les ÉCHOS))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 77

Le Journal municipal de la commune
Décembre 2015
janvier 2016



Zoom sur le Golf de Saint- Cast Le Guildo

Un nouvel espace
d'entraînement.
Valentin et Margot :
portrait de deux
passionnés
en p 20



J'arrive à St Cast
le mercredi
23 décembre !
+ d'infos en p 23



www.villedesaintcastleguildo.fr

CÉRÉMONIE DES VŒUX
le 16 janvier 2016 à 18h00
à la salle d'Armor → p4

► **Réunion publique "Jardiner
sans phyto"** 29 janvier 2016
20h à la salle d'Armor

p 4

► **Réunion publique projet d'amé-
nagement du centre bourg :**
le jeudi 21 janvier 2016
20h à la salle d'Armor

p 4

ÉDITO

Défendre notre liberté, nos valeurs et notre manière de vivre



Moins d'un an après les terribles attentats du mois de janvier, la France est à nouveau frappée en plein cœur par un terrorisme barbare et sanguinaire.

Un déchaînement de violence a ensanglanté la capitale avec pour cible les quartiers où cohabitent toutes les générations, toutes les langues et toutes les cultures. Les lieux visés, dédiés à la distraction et à la convivialité, l'ont été à dessein, comme pour bien signifier que les Français sont désormais menacés dans leur vie quotidienne.

130 femmes et hommes décédés et plus de 300 blessés ont été les victimes d'une attaque coordonnée et menée avec une froide détermination.

C'est avec une incommensurable tristesse que nous adressons nos condoléances aux familles des victimes et à leurs proches. Certains citoyens de notre commune sont directement touchés par ce drame, nos pensées solidaires les accompagnent.

Nous avons tous perdu une part de nous-mêmes.

Nous souhaitons aux nombreux blessés de guérir pour pouvoir vivre cette vie ô combien précieuse dont les terroristes ont voulu les priver.

Ce qu'ils ont voulu abattre, c'est notre liberté, notre manière de vivre, nos valeurs.

La Nation doit se rassembler pour appeler chacun de ses citoyens, quelle que soit sa religion, quelle que soit son origine, quelle que soit son opinion politique à s'unir et affirmer que notre République croit en elle-même, en ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, portées par un principe inaliénable : la laïcité.

Aujourd'hui, nous sommes ébranlés par la violence des attaques. Mais ne nous laissons ni piéger, ni manipuler par les terroristes de DAESH. Les objectifs de ces derniers sont de diviser le peuple français, de semer le chaos, la peur et la haine de l'autre. Il serait trop facile de nous réfugier derrière des idées préconçues et des amalgames faciles. C'est à ce prix que nous pourrions montrer à ces terroristes qu'ils ne gagneront pas. Jamais.

Le Comité de rédaction

LES INFOS de la Mairie

▼ FUSION DES EPCI

Réforme territoriale: où en sommes - nous ?

Le conseil des Communes (réunion de tous les élus municipaux de la Communauté de Communes) s'est réuni :

> le 2 novembre sur le bilan final de l'étude projet périmètre Matignon/Plancoët Plélan;

> le 12 novembre sur le bilan final de l'étude projet Est Costarmoricain.

Ces deux études en cours depuis quelques mois ont été présentées dans le journal municipal d'octobre.

En raison des évènements tragiques survenus dans notre pays le 13 novembre la réunion publique d'information prévue et annoncée pour le 16 novembre a été reportée le 7 décembre.

Le 13 octobre dernier, comme prévu, M. Le Préfet des Côtes d'Armor a présenté sa carte « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) », largement diffusée dans la presse. L'objectif annoncé au préalable par M. Le Préfet était d'être raisonnablement ambitieux en divisant par 2 le nombre des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du département.

En fait de « raisonnablement » c'est le projet le plus ambitieux des 4 départements bretons puisqu'il a divisé, non pas par 2, mais par 3 le nombre des EPCI. De 30 Communautés de Communes, nous passerions à 9. Elles comprendraient pour les plus petites environ 30000 habitants; les moyennes environ 60000 à 80000 habitants et la plus importante 150000 habitants. Nous sommes loin du seuil minimal de 15000 habitants imposé par la loi NOTRE.

Depuis quelques semaines, chacun le sait puisque largement diffusé dans la presse, des

élus de communes proches de Dinan Communauté ont souhaité tardivement voir naître un projet de Communauté d'Agglomération encore plus ambitieux autour de Dinan.

Le calendrier donné dans le bulletin municipal de novembre annonçait un vote d'orientation sur la carte du SDCI du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du pays de Matignon le 24 novembre. Ce vote a été reporté au 9 décembre car les élus de Dinan Communauté ne souhaitent pas se positionner sur l'opportunité d'une étude pour une Communauté d'Agglomération à l'échelle du Pays de Dinan avant le 2 décembre.

On voit bien que notre petite Communauté de Communes du Pays de Matignon étant à moins de 15000 habitants est donc contrainte à un mariage « de gré ou de force »; mais est aussi à la merci des volontés ou des ambitions politiques de nos voisins.

Quel avenir pour notre Communauté de Communes? Construirons-nous une Communauté de Communes Matignon/Plancoët/Plélan? Serons-nous un territoire au Nord-Ouest d'une grosse Communauté d'Agglomération autour de Dinan? Serons-nous un territoire au Nord-Est d'une grosse Communauté d'Agglomération autour de Lamballe?

« Plus l'échéance approche: plus on y perd le Nord... » Chaque Conseil municipal aura à se prononcer sur un choix. Quelque soit le choix émis librement par chacun, il serait souhaitable que les 9 communes de notre CCPM acceptent la décision majoritaire de la Communauté de Communes

du Pays de Matignon. Le contraire remettrait en cause tout le travail réalisé depuis 20 ans ainsi que les projets actuels ou en cours dans notre Communauté.

Christian LANCELOT - Vice Président de la Communauté de Communes



- > Édito p 2
- > Les infos de la Mairie p 3
- > Les échos du Conseil Municipal p 5
- > Environnement p 12
- > Zoom sur une association p 14
- > Portrait d'un auteur p 15
- > État Civil p 16
- > Permis de construire p 16
- > Conte de Noël p 17
- > Complément Tip Tap Top p 18
- > Les infos pratiques p 18
- > Portrait de sportifs p 20
- > Vie des associations p 21
- > Le Grand Quizz 2015 p 22
- > Les évènements p 22
- > Cinéma EDEN p 24

Mairie de Saint-Cast le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22 380 ST-CAST-LE GUILDO
Tél. : 02 96 41 80 18
mairie@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h
et le samedi : 9 h-12 h

Mairie annexe

de Notre-Dame du Guildo
22380 NOTRE-DAME DU GUILDO
Tél. : 02 96 41 07 07
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi :
9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h,
Samedi : 10h-12h.

Site internet :

www.villedesaintcastleguildo.fr

Directrice de la publication :

Josiane ALLORY

Comité éditorial :

Olivier COJEAN, Thomas JARRY,
Christian LANCELOT, Frédérique
BRÉBANT, Géraldine DESCOMES,
Annie LEBLANC, Agnès DURAND.

Photo de couverture :

Golf de Saint-Cast

Dépôt légal imprimerie 2005

Conception - mise en page :

Rayures et Pointillés
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
www.rayuresetpointilles.com

Impression et façonnage :

TPI - L'Enseigne de l'Abbaye
35830 BETTON - Tél. 02 99 55 74 55
www.technicplusimpression.fr



▼ COMMUNICATION

La commune de Saint-Cast Le Guildo sur le web !

Le site Internet « ville de St Cast le Guildo est en ligne sur la toile !.

Découvrez les services offerts par le site communal : les dernières informations pratiques sur la commune (plan vigiprate, les travaux), les webcams...

Pour y accéder, il suffit de saisir « Ville de St-Cast le Guildo » ou de taper directement dans la barre d'adresse : www.villedesaintcastleguildo.fr

▼ CITOYENNETÉ

Élections régionales



DIMANCHE 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015.

Attention : se munir d'une pièce d'identité

Bureau 1 et 2 :

salle Bec Rond - rue des Vallets

Bureau 3 : salle des Pierres Sonnantes

Inscription sur les listes électorales

À noter :

Les inscriptions sur les listes électorales seront clôturées au 31/12/2015.

▼ CÉRÉMONIE

Cérémonie des vœux

Mme le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2016.

M^{me} le Maire vous donne rendez-vous le 16 janvier 2016 à 18h00 dans la salle d'Armor pour la cérémonie des vœux.

▼ ENVIRONNEMENT

Réunion publique "Jardiner sans phyto" le 29 janvier 2016 - 20h à la salle d'Armor

Le « 0 phyto » ou l'interdiction d'utiliser des pesticides et désherbants sera effectif pour les collectivités au printemps 2016 et pour les particuliers dès 2020.

Il nous faudra donc changer nos habitudes de jardiniers amateurs !

Cette réunion se déroulera en trois temps.

- **Yvon le Guennec**, de « Côtes d'Armor Environnement » interviendra sur le compostage.
- **Sylvaine Alnot et Grégory Roche** de « La Pâturée des Chênes » proposeront une méthode simple et accessible de jardinage, une méthode pour se libérer des pesticides... et des maladies et insectes ravageurs : la permaculture.
- **L'amicale des jardiniers du Pays de Matignon** interviendra dans le cadre d'un échange ver-

bal avec le public...Comment changer ses habitudes et « passer » au "0 phyto" chez soi.

▼ URBANISME

Projet d'aménagement du centre bourg : Réunion publique le jeudi 21 janvier 2016 20h à la salle d'Armor

La commune de Saint Cast le Guildo met en œuvre une étude d'urbanisme, de paysage, d'architecture et de développement commercial qui a pour sujet principal le centre bourg.

L'aménagement de cet espace compris entre les abords de l'église et ceux de la mairie est essentiel au fonctionnement, à l'identité de la commune et à l'attachement que nous y portons.



Avant d'élaborer le projet qui illustrera le devenir de ce secteur stratégique, le Cabinet URBEa, représenté par **M. Philippe SIMON**, urbaniste, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, présentera les différents scénarios étudiés jusqu'alors.

▼ SOLIDARITÉ

Retour sur le repas des aînés

Le samedi 21 novembre à la salle d'Armor 146 convives dont 9 résidents de l'EHPAD ont apprécié le traditionnel repas des anciens. Le restaurant "La Fermette" avait été retenu pour organiser ce repas et ce fût un véritable succès.

La Salle d'Armor avait été décorée par les Services Techniques et « Les Jardins du Littoral ». Du côté animation, Emmanuel ROLLAND a assuré l'ambiance. Rendez-vous en novembre 2016.

Jacqueline BLANCHET - Adjoint au Maire

Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du 5 Novembre 2015

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr

🕒 FONCTIONNEMENT

Le Sous Préfet nous a signalé une erreur dans la constitution des commissions d'appel d'offre et de délégation de service public. Ces commissions ont été mises en place dès le mois d'avril 2014, soit quelques jours après les élections municipales. Nous regrettons cette erreur, tous les membres de ces commissions ont aussitôt démissionné. Lors de cette séance du Conseil Municipal du 5 novembre dernier, de nouvelles désignations de membres ont été opérées par un vote. Les résultats sont ci-après :

■ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22 ;

Vu la démission des membres de la commission d'appel d'offres élus lors de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2014 en raison de son illégalité, M^{me} le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à une nouvelle élection. Elle rappelle qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal

à celui des titulaires ;

2 listes distinctes se présentent :

- **Liste A :** Titulaires : M. LORRE, M. MENARD, M^{me} DERUELLE
Suppléants : M. MONTFORT, M. COJEAN, M^{me} EGRIX
- **Liste B :** Titulaires : M. VILT, M. HERVE, M^{me} MICHEL
Suppléant : M. PRODHOMME

))) LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A BULLETINS SECRETS À LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

ELIT en tant que membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

• Voix obtenues :

Liste A = 17

Liste B = 5

• Attribution au quotient électoral :

Liste A = 2

Liste B = 0

• Attribution au plus fort reste :

Liste A = 0

Liste B = 1

• Total de sièges

Liste A = 2

Liste B = 1

Liste A : Titulaires :

M. LORRE, M. MENARD

Suppléants : M. MONTFORT-M.COJEAN

Liste B : Titulaire : M. VILT

Suppléant : M. PRODHOMME

■ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'article L 1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales ; Vu la démission des membres de la commission de Délégation de Service Public lors de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2014 en raison de son illégalité, M^{me} le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à une nouvelle élection. M^{me} le Maire rappelle qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

2 listes distinctes se présentent :

- **Liste A :** Titulaires : M. LORRE, M^{me} BREBANT, M. JARRY
Suppléants : M. MENARD, M. COJEAN, M^{me} EGRIX
- **Liste B :** Titulaires : M. PRODHOMME, M. HERVE, M^{me} MICHEL
Suppléants : M. VILT

))) LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A BULLETINS SECRETS À LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

ELIT en tant que membres titulaires et suppléants de la commission de Délégation de service Public :

• Voix obtenues :

Liste A = 17

Liste B = 5

• Attribution au quotient électoral :

Liste A = 2

Liste B = 0

• Attribution au plus fort reste :

Liste A = 0

Liste B = 1

• Total de sièges

Liste A = 2

Liste B = 1

Liste A : Titulaires : M. LORRE, M^{me} BREBANT

Suppléants : M. MENARD, M. COJEAN

Liste B : Titulaire : M. PRODHOMME

Suppléant : M. VILT



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 5 Novembre 2015 (suite)

FINANCES

TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2016

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 21 octobre 2015 à laquelle ont participé : M^{me} ALLORY, M. MONTFORT, M^{me} LECLERC, M^{me} BREBANT, M^{me} DOSIN, M. PRODHOMME, M^{me} ROBERT – Directrice Générale Adjointe, M^{me} GAUTIER – Responsable Finances.
Absente excusée : M^{me} MICHEL.

Le principe de majoration adopté est d'environ 2 %.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE l'ensemble des tarifs proposés ci-après PAR 17 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. MICHEL, Y. HERVE + pouvoir M. PRODHOMME, G. VILT + pouvoir M. BREGAINT)

CONCESSIONS DE CIMETIERE

Concession de 15 ans :85,64 €/m²
Concession de 30 ans :128,62 €/m²
Concession de 50 ans : 214,63 €/m²

COLUMBARIUMS

Concession de 10 ans :185,83 €
Concession de 15 ans 273,31 €
Concession de 30 ans..... 546,63 €
Dépôt urne dans une case
> Dépôt de la 1^{re} urne dans une case du columbarium.....Gratuité
> Ouvertures suivantes par les Services Techniques..... 30,10 €

VACATIONS FUNERAIRES

(fourchette entre 20 et 25 €)..... 22,49 €

JARDIN DU SOUVENIR

. Droit à dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.....97,62 €
Concession emplacement plaque (aile du souvenir) sur une durée de 10 ans renouvelable.....267,95 €

CAVE-URNE

15 ans.....535,91 €
30 ans1 018,22 €

VENTE DE MONUMENTS FUNERAIRES D'OCCASION

Consulter les services cimetières de la mairie

DROIT DE PLACE POUR LES CABINES PRIVEES SOUS AR VRO

257,55 € pour 3m² maximum/an
+ 85,85 € m² supplémentaire

LOCATION CABINES DE PLAGE

> Juillet et Août
la journée9,30 €
une semaine46,36 €
la quinzaine 83,59 €
le mois..... 136,13 €
les deux mois.....208,79 €
trois semaines 110,38 €

> Juin et Septembre

le mois.....72,13 €
la quinzaine 46,97 €

DROIT DE STATIONNEMENT DES TAXIS

71,03 €/an/nombre de places de stationnement autorisé

BULLETIN MUNICIPAL

Abonnement pour 10 numéros..... 22,90 €
Tarif au numéro..... 2,75 €

TARIF DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE (facturés aux Particuliers)

8,82 € pour 1 personne
16,22 € pour 1 couple

VENTE DE BOIS SUR PIED

10 €/stère

CCAS « LA PARISIENNE »

Formule complète (blanchisserie, ménage et repas):
26 €/nuitée/personne
Formule hébergement:
12 €/nuitée/personne

MOUILLAGES DE LA FRESNAYE et Port du Guildo

Location annuelle d'un corps mort communal140,81 €/an
Mouillages privés.....117,34 €/an

LOCATION DE RATELIERS A ANNEXES (La Fresnaye – La Garde – le Port de St-Cast – Port Guildo

annexe debout (occupation à 0,80 m²) 39,93 €/an
annexe lourde encombrante (occupation 6 m²)..... 56,46 €/an

FOURRIERE BATEAUX ET ANNEXES

120,00 € l'unité pour 2 mois
1 000 € l'unité au-delà des deux mois

LOCATION DES CABINES DU PORT de St Cast

..... 225,00 € par an



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 5 Novembre 2015 (suite)

• **LOCATION TERRE-PLEIN
AUX PROFESSIONNELS**

(Port du Guildo)..... 2,21 €/m²/an

• **LOCATION TERRE-PLEIN
max 200 m² au Port du Guildo**

(Forfait hebdomadaire)..... 153,00 €

• **FORFAIT ELECTRICITE**

(Port du Guildo)..... 214,28 €

■ **DELIBERATION – CADRE
ANNUELLE DU CONSEIL MUNI-
CIPAL – AFFECTATION DES
BIENS MEUBLES EN INVESTIS-
SEMENT POUR L'ANNEE 2016
(ART. L 2122-21)**

))) LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'éta-
blir un additif à la liste réglementaire
définie par la circulaire interminis-
térielle n° INT B02 00059C du 26 fé-
vrier 2002 précisant les règles d'im-
putation budgétaire des dépenses
du secteur public local, de biens de
valeurs inférieures à 500€ consi-
dérés comme valeurs immobilisées.
- PREND une délibération-cadre an-
nuelle, précisant les biens pouvant
ainsi être affectés en investisse-
ment; à savoir:

- Opération 112 tout matériel d'incendie et de défense
- Opération 114 tout matériel de transport
- Opération 113 tout matériel de bureau et d'informatique et autres
- Opération 134 tout matériel et travaux de réfection des bâtiments communaux
- Opération 118 tout matériel et travaux de voirie pour les services techniques, espaces verts
- Opération 142 tout matériel d'environnement tourisme
- Opération 138 tout matériel et travaux d'éclairage public et de basse tension et de génie civil
- Opération 136 tout matériel et les travaux de création ou de réaménagement d'espaces verts, parcs ou jardins
- Opération 139 tout matériel et travaux effacement de réseaux
- Opération 141 tout matériel et travaux de signalisation

- CHARGE M^{me} le Maire, pour l'année 2016, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier d'ordonner les dépenses et de

les imputer en investissement conformément à la délibération cadre pour les biens meubles d'une valeur inférieure au seuil de 500 €.

■ **SUBVENTION EXCEPTION-
NELLE ALLOUEE AU COMITE
DES FETES**

M. COJEAN, Adjoint en charge des Associations, informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle destinée au financement du concert organisé à l'église de Saint-Cast le 28 novembre 2015.

Il propose d'allouer une somme de 1.500 €.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1500€ au Comité des Fêtes pour l'organisation d'un concert à l'église de Saint-Cast.

■ **AUTORISATION DE SIGNA-
TURE D'UNE CONVENTION AVEC
LA COMMUNAUTE DE COM-
MUNES DU PAYS DE MATIGNON
– ACTIVITES SPORTIVES DANS
LE CADRE DES TEMPS D'ACTI-
VITES PERISCOLAIRES**

M^{me} Valérie LECLERC demande à l'Assemblée d'autoriser M^{me} le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Matignon pour la mise à disposition d'un éducateur sportif dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. (Cette animation se déroulera pendant 10 semaines (coût total 379,64 € TTC)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ **REMBOURSEMENT ANTICIPE
TOTAL AU TITRE DU CONTRAT
0421 0160439 19 AUPRES DE
LA SOCIETE ARKEA BANQUE
ENTREPRISES ET INSTITU-
TIONNELS, FILIALE DU CREDIT
MUTUEL**

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

👉 **PERSONNEL**

■ **CONTRAT D'ASSURANCE
DES RISQUES STATUTAIRES**

M^{me} le Maire rappelle que par la délibération du Conseil en date du 27 juillet 2010, la Collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance

statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

M^{me} le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL – DECIDE d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante: Assureur: CNP Assurances/Cour-
tier SOFCAP. Durée du contrat: 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019. Régime du contrat: capitalisation. Préavis: adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois

- DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes:

> **Agents titulaires ou stagiaires
immatriculés à la CNRACL :**

Risques garantis :

- Maladie ordinaire
Franchise: 10 jours
Taux: 9,95 %
- Accident de service/
Maladie Professionnelle
Franchise: Sans franchise
Taux: 9,95 %
- Longue maladie - Longue durée
Franchise: Sans franchise
Taux: 9,95 %
- Décès
Franchise: Sans franchise
Taux: 9,95 %

> **Agents titulaires, stagiaires et non
titulaires affiliés à l'IRCANTEC :**

Risques garantis :

- Maladie ordinaire
Franchise: Sans franchise
Taux: 1,40 %
- Accident de service/
Maladie Professionnelle
Franchise: Sans franchise
Taux: 1,40 %
- Grave maladie
Franchise: Sans franchise
Taux: 1,40 %

>>>>>>

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 5 Novembre 2015 (suite)

Les contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

En application de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif susvisée, conclue avec le CDG 22, la contribution, pour le traitement administratif des sinistres, fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution est fixée à un pourcentage des masses salariales couvertes pour les garanties souscrites: 0,30 % pour les agents CNRACL et 0,07 % pour les agents IRCANTEC.

))) AUTORISE M^{me} le Maire ou son représentant légal à procéder aux versements correspondants et à signer toutes conventions ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion.

■ PRIME DE FIN D'ANNEE – ANNEE 2015

))) LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de maintenir à 426 € la prime de fin d'année allouée au personnel communal pour l'année 2015 considérant la faible augmentation de l'indice des prix à la consommation (+0.10 %)

- PRECISE que celle-ci sera versée à certaines catégories de personnels à savoir:
• personnel stagiaire à temps complet et à temps non complet

• personnel titulaire à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

- RAPPELLE que celle-ci est calculée au prorata du temps de travail, de la date d'embauche du personnel et de la date du départ éventuellement

► URBANISME

■ INTERCOMMUNALITE — TRANSFERT DE COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE »

En application de ses statuts et de l'article L 5214-23-1 du CGCT, la Communauté de communes du Pays de Matignon est compétente pour « l'aménagement de l'espace communautaire ».

L'article 136 de la loi ALUR a modifié au sein de l'article L5214-23-1 du CGCT, la définition du groupe de compétences « aménagement de l'espace communautaire », en y ajoutant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Ce même article prévoit qu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de sa promulgation soit le 27 mars 2017, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est transférée de droit aux EPCI sauf si dans les trois mois précédant le terme de ce délai de trois ans mentionné, 25 % des communes représentant au 20 % de la population (ou l'inverse) s'y opposent.

Toutefois, suite à une présentation en bureau des Maires des enjeux en matière d'aménagement de l'espace (notamment les mises en compatibilité avec le SCOT du Pays de Dinan et le SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye) et de projet de territoire, il est proposé aux communes et conseil communautaire de transférer la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à l'EPCI avant la fin de l'année 2015 afin de prescrire la révision du PLU intercommunal avant le 31 décembre 2015.

De plus, la prescription de la révision du PLU intercommunal avant le 31 décembre 2015 suspend le délai de trois ans de mise en compatibilité des PLU communaux à compter de la date d'approbation du SCOT du Pays de Dinan (20 septembre 2014).

Les enjeux d'un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devra répondre aux enjeux prioritaires pour le territoire communautaire.

• METTRE EN ŒUVRE LES DISPOSITIONS DU SCOT DU PAYS DE DINAN ET DU SAGE ARGUENON BAIE DE LA FRESNAYE

Les principales dispositions:

- limiter les pressions urbaines sur les espaces agricoles et naturels
- garantir une bonne accessibilité aux pôles tout en maintenant une dynamique démographique sur le « maillage communal »

- assurer les objectifs de développement dans le respect de la capacité des ressources naturelles

- assurer une alimentation en eau potable durable

- concilier les activités humaines et écologiques avec les objectifs liés à l'eau et à la protection des écosystèmes aquatiques

Si la révision du PLU est prescrite avant le 31 décembre 2015, la date butoir pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec le SCOT et le SAGE est reportée au 31 décembre 2019.

• ARTICULER LES POLITIQUES SECTORIELLES À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE
Deux politiques sectorielles ont été identifiées comme prioritaires et nécessitent une approche communautaire:

- l'amélioration de l'habitat et notamment la lutte contre la vacance, la rénovation énergétique et le maintien à domicile. Un programme d'amélioration de l'habitat est coordonné par l'EPCI.

- les programmes Bassins Versants (projets de territoire de l'eau et Plan algues vertes)

• APPRÉHENDER DE MANIÈRE PROSPECTIVE LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Le PLU permettra:

- d'articuler les compétences actuelles notamment en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique et touristique, et d'environnement

- d'élaborer un schéma prospectif sur les futures compétences communautaires transférées par la loi MAPTAM (GEMAPI) et la loi NOTRE (eau, assainissement, renforcement dans le domaine économique).

Le PLU et notamment son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une opportunité pour l'EPCI d'élaborer son projet politique de territoire et sa traduction spatiale. Le PLU tient lieu de Plan Local de l'Habitat

Lorsqu'il est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le plan local d'urbanisme peut tenir lieu de programme local de l'habitat (Code de l'Urbanisme - art. L 123-1).

Le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 5 Novembre 2015 (suite)

entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le programme local de l'habitat indique les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale et en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements (Code de la construction de l'habitation, art. L 302-1).

En outre, il est précisé que le plan local d'urbanisme peut tenir lieu de Plan de Déplacements Urbains comprenant un programme d'orientations et d'actions et, si nécessaire, des dispositions relatives aux transports et déplacements dans les orientations d'aménagement et de programmation.

Toutefois, l'EPCI et ses communes membres n'étant pas organisatrices de transports « urbains », il est proposé de ne pas réaliser de Plan de Déplacements Urbains mais d'intégrer des orientations relatives à la mobilité dans le PLUI.

La gouvernance

La gouvernance du projet devra faire l'objet d'un travail spécifique préalablement au lancement du PLUI. Toutefois, au regard des différents échanges et des retours d'expérience, le schéma suivant peut être proposé :

- Les Conseils Municipaux des 9 communes constituent le socle de la gouvernance du projet et désigneront des conseillers municipaux pour siéger dans :
 - des groupes de travail par enjeux thématiques (mobilité, environnement, économie, tourisme...)
 - des groupes de travail territoriaux par secteur géographique.
- Le Bureau des Maires et/ou des adjoints en charge de l'urbanisme assure le dialogue avec les communes. Il se réunit à chaque étape importante (lancement et définition des modalités de la concertation, diagnostic, PADD, Orientations d'Aménagement et règlement, projet de PLUI).
- Le COPIL ne réunit qu'un nombre restreint d'élus. Piloté par la vice-présidente en charge de l'aménagement de l'espace, elle assure le suivi régulier de l'avancement du travail. Les membres se répartissent la présidence des groupes de travail thématiques et territoriaux.



- Le Conseil Communautaire arbitre sur propositions du COPIL.

La période de transition

En application du Code de l'Urbanisme (art. L 123-1), un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création ou du transfert de cette compétence. Si tel est le cas, l'EPCI doit assurer la charge financière induite par la procédure.

Il est proposé :

- que les communes ayant engagé une procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale avant la date de transfert de cette compétence achèvent la procédure engagée. Toutefois, les délibérations devront être adoptées par le Conseil Communautaire (sur proposition de la commune concernée).
- que les communes bénéficient de l'appui technique des services communautaires (sans recours à un bureau d'études pour une modification « simple »).

Fusion d'EPCI

Dans le cas d'une fusion de deux EPCI dont l'un a la compétence PLUI et l'autre non, la nouvelle entité est obligée de conserver et le périmètre du PLUI est étendu à

l'ensemble des communes. Toutefois, si un PLUI est en cours d'élaboration, révision, modification sur le périmètre de l'EPCI compétent, le nouvel EPCI peut au choix :

- achever la procédure sur le périmètre initial, quelque soit le stade d'avancement du projet ;
- décider d'étendre la procédure d'élaboration du PLUI à l'ensemble du nouveau périmètre.

Planning

- 14 octobre 2015: Conseil Communautaire pour le transfert de la compétence
- Délibérations des communes avant le 30 novembre 2015
- décembre 2015: prescription de la révision du PLUI intercommunal
- janvier 2016: lancement procédure de marché public pour la sélection du bureau d'études et recrutement du chargé de mission
- mars 2017: adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- décembre 2019: arrêt du PLUI intercommunal

))) **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Matignon en ajoutant la compétence suivante: « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et PREND ACTE du fait que ledit transfert de compétence prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la Communauté de communes du Pays de Matignon**

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 5 Novembre 2015 (suite)

■ DEFINITION DU PERIMETRE DE PROJET SUR UN SECTEUR FAISANT L'OBJET DE L'ETUDE DE PROSPECTIVE URBAINE

Dans le cadre de son développement, la commune de Saint-Cast le Guildo a engagé une étude spécifique permettant de définir les caractéristiques de développement à arrêter sur son centre-bourg. Le périmètre d'étude s'étend du secteur de l'église au secteur de la mairie en y incluant notamment le vallon (secteur 1AUc10 et UE) et les secteurs compris entre la mairie et le boulevard de Penhièvre.

Le périmètre précis à la parcelle est joint à la présente délibération.

Pour assurer un développement cohérent et de qualité de ce secteur, dans un

souci de respect de l'environnement, il est essentiel de mener une réflexion globale sur l'aménagement de ce quartier avec des points d'accroche forts avec l'existant et avec une urbanisation qui structure le lien social, privilégie les échanges intra et inter quartiers et dynamise le centre-bourg actuel en lui donnant une réelle visibilité et une véritable identité de centre-bourg en favorisant l'accueil d'activités commerciales. Cette réflexion intégrera également les liaisons douces entre l'église et la mairie et les équipements publics et le devenir des bâtiments communaux. Elle devra aussi prendre en compte la desserte locale actuelle en y intégrant les besoins futurs liés à l'urbanisation nouvelle et la problématique de circulation, de stationnement et des ac-

cès, tant au niveau de la sécurité que du désenclavement.

Aussi, afin de mener à bien cette réflexion, il est proposé de définir un périmètre d'étude conformément aux dispositions de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme.

Le plan présenté en photo définit précisément ce périmètre.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL Par 17 Voix POUR et 5 Voix CONTRE (M. HERVE + pouvoir M. PRODHOMME, M. VILT + pouvoir de M. BREGAINT, M^{me} MICHEL)
- CONFIRME son souhait d'établir un périmètre de projet sur le secteur identifié pour la présente étude, sur les parcelles énumérées ci-après :

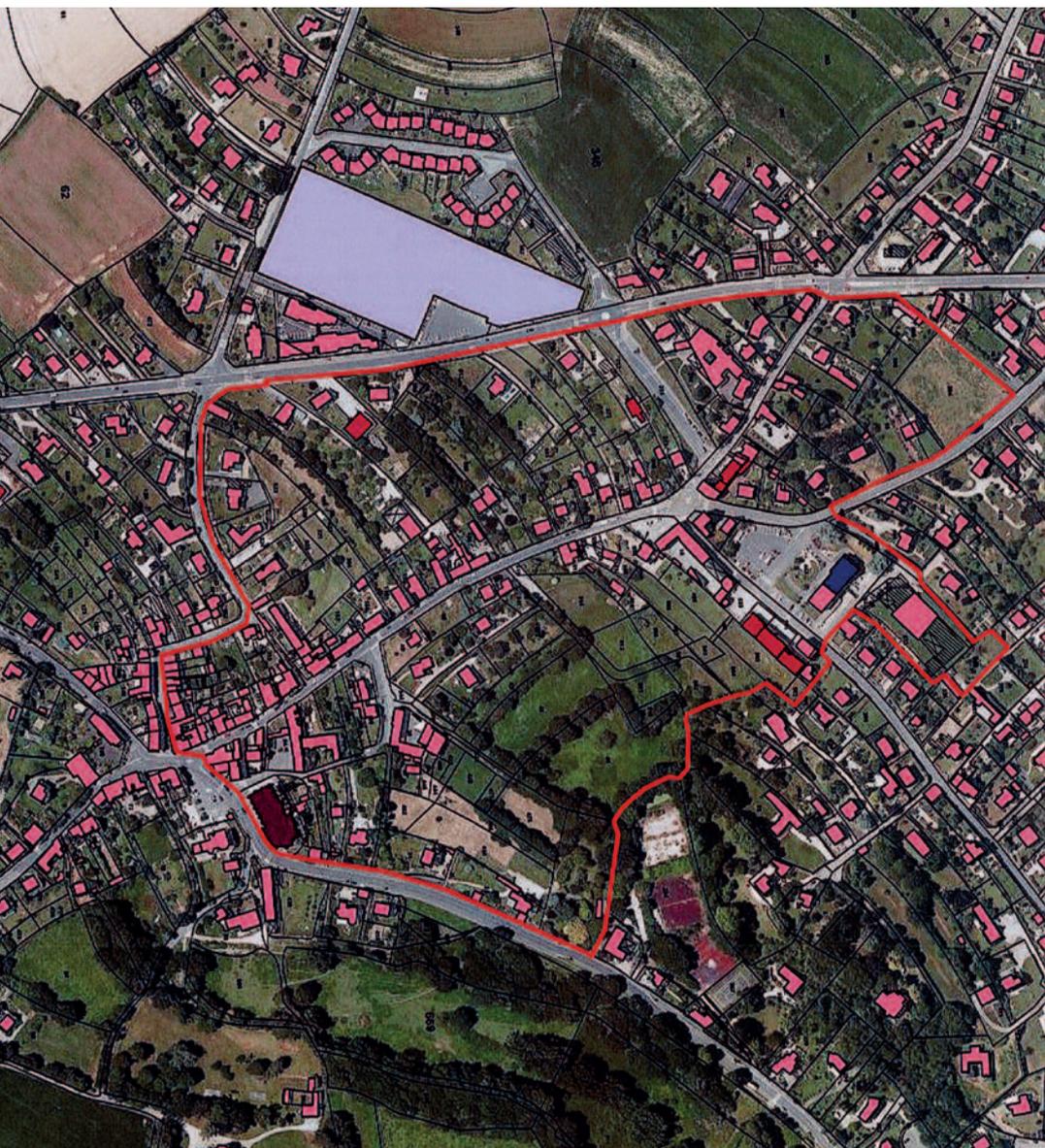
- VALIDE le périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement au sens de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- AUTORISE M^{me} le Maire à surseoir à statuer à toute demande d'autorisation d'urbanisme qui compromettrait ou rendrait plus onéreuse la réalisation de ladite opération dans le périmètre défini, dès lors que les mesures de publicité mentionnées à l'article R 111-47 du code de l'urbanisme auront été effectuées ;

- DIT qu'il sera procédé aux mesures de publicité de cette délibération prévues à l'article R 111-47 du code de l'urbanisme, par affichage pendant une période d'un mois et par mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

■ FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT

M^{me} le Maire précise qu'il convient de revenir sur la délibération en date du 22 février 2013 décidant l'exonération totale sur les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles (hébergement hôtelier, bureaux, commerces, artisanat, industriel, agricole, entrepôts et services publics ou d'intérêt collectif) et sur la délibération en date du 21 novembre 2014 exonérant les abris de jardin selon leur surface, Vu le code de l'urbanisme et notam-



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 5 Novembre 2015 (suite)

ment ses articles L 331-1 et suivants, M^{me} le Maire propose au Conseil Municipal :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2,5 %
- de fixer les exonérations facultatives suivantes :

> exonérations totales sur :

- a) les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7
- b) dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation
- c) les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au a°) et ne bénéficiant pas de l'exonération totale
- d) les abris de jardin, pigeonniers et colombiers, soumis à Déclaration Préalable

> exonérations partielles de 50 % sur :

- a) les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²,
- b) les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du code de l'urbanisme.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2,5 % et de fixer les exonérations facultatives suivantes :

• exonérations totales sur :

- a) les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7
- b) dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation
- c) les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au a) et ne bénéficiant pas de l'exonération totale
- d) les abris de jardin, pigeonniers et co-

lombiers, soumis à Déclaration Préalable

- exonérations partielles de 50 % sur :
 - c) les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²,
 - d) les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code.
- La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an avec reconduction tacite. Elle est transmise aux services de l'Etat chargés de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption

■ MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME, DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

M. MENARD rappelle :

Que le PLU a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2012 ;

La décision prise par arrêté du Maire en date du 03/08/2015 de prescrire la première modification simplifiée du PLU ;

Que la modification simplifiée a pour objet, comme exposé dans le rapport de présentation de la modification simplifiée n° 2 :

- la correction d'une erreur matérielle survenue sur le plan de zonage concernant un emplacement réservé ;
- l'évolution du règlement de la zone UThs ;

Que, conformément à l'article L 123-13-3 du code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L 121-4 doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

M. MENARD propose :

Que le dossier du projet de modification simplifiée n° 2 soit mis à disposition du public à la mairie de Saint-Cast le Guildo du 14/12/2015 au 15/01/2016 aux heures d'ouverture habituelles au public :

- Lundi de 09 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- samedi de 09h00 à 12h00.

Que le dossier soit également disponible,

durant la même période, sur le site internet de la commune : www.villedesaintcastleguildo.fr

M. MENARD rappelle :

Qu'à l'issue de la mise à disposition, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera approuvé par délibération du conseil municipal. VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 123-13-3 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté du maire en date du 20/10/2015 prescrivant la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cast le Guildo ; VU le rapport de présentation de la modification simplifiée n° 2

Après avoir entendu l'exposé de M. MENARD,

))) LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

De fixer les modalités de mise à disposition du public comme suit :

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée et d'un registre d'observations à la mairie de Saint-Cast le Guildo du 14/12/2015 au 15/01/2016 aux heures d'ouverture habituelles au public :

- Lundi de 09 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- samedi de 09h00 à 12h00.

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée durant la même période, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.villedesaintcastleguildo.fr

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée et les lieux et heure où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sera publié :

> en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition ;

> et affiché en mairie, également 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition.



STOP aux dépôts sauvages

Les chemins creux, les friches sauvages ou encore les zones humides de bas-fonds sont souvent l'objet d'acte d'incivisme comme l'abandon de déchets ou le dépôt sauvage de remblais de toutes sortes

Pourtant une attention particulière est à observer sur ces milieux qui sont le reflet du patrimoine naturel de notre territoire et dont les services rendus (biodiversité, qualité de l'eau, protections des inondations..) sont réputés d'intérêt général.

DES RISQUES DE SANCTIONS SÉVÈRES

Que ce soient les réglementations relatives à l'eau (L171-6 à L171-12 du code de l'environnement), aux espèces et habitats protégés ou aux déchets (Article R635-8 du Code Pénal), la législation sanctionne sévèrement ces irrégularités. En cas d'infraction, le Maire est en mesure

d'exercer son pouvoir de police avec des peines encourues pouvant atteindre 1 500 € d'amende et la confiscation du véhicule ayant servi au dépôt.

DES PEINES PLUS LOURDES POUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Concernant les milieux aquatiques, l'article n°3 du règlement du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye renforce ces dispositifs réglementaires en interdisant la destruction des zones humides, (le dépôt de matériau ou de déchets étant considéré comme acte de destruction). Pour ces milieux, en cas d'infractions les peines peuvent atteindre deux ans d'em-

prisonnement et 75 000 € d'amende, avec obligation de remise en état du site.

POUR LE BIEN DE TOUS, UTILISONS LA DÉCHÈTERIE

Les déchets types encombrants, gravats, déchets verts, déchets dangereux, produits phytosanitaires..., **doivent être déposés à la déchèterie de Matignon**, aux horaires d'ouvertures suivants :

- > 9h - 12h et 13h30 - 17h30 du mardi au samedi toute l'année
- > Entre le 1^{er} avril et le 30 septembre, le lundi après-midi et fermeture à 18h le soir
- > Le lundi toute la journée pour les mois de juillet et août

Modification de la collecte des ordures ménagères



La Communauté de Communes va mettre en place des bacs individuels et des colonnes enterrées / semi-enterrées pour la collecte des ordures ménagères. Cette modification sera effective à partir du lundi 4 janvier 2016.

Ce nouveau système répond à plusieurs objectifs de la Communauté de Communes : l'amélioration de la qualité du service de collecte des déchets, le développement du tri sélectif, la diminution des coûts du service de collecte, la disparition des bacs collectifs sur les trottoirs (peu esthétiques et qui gênent parfois la circulation des piétons), l'anticipation de l'évolution de la réglementation et la responsabilisation des usagers vis-à-vis de leurs déchets.

L'HABITAT PAVILLONNAIRE SERA DOTÉ D'UN BAC INDIVIDUEL

L'ensemble des usagers en habitat pavillonnaire sera doté d'un bac individuel.

La distribution sera organisée du 7 au 11 décembre 2015, de 10h00 à 13h30 et de 15h00 à 18h00 sur les places suivantes :

- > Lundi 7 décembre : Cimetière de Saint-Cast / Bd de Penthièvre
- > Mardi 8 décembre : Piscine / Rue de la Bataille
- > Mercredi 9 décembre : Parking de la plage de Pen Guen
- > Jeudi 10 décembre : ZA de la Haute Lande
- > Vendredi 11 décembre : Parking place du Général de Gaulle

Les personnes ne pouvant pas se déplacer lors de la distribution pourront venir récupérer leur bac directement au siège

de la Communauté de Communes à Matignon, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERRÉES

En complément de ces bacs individuels, la Communauté de Communes va mettre en place des colonnes enterrées pour répondre à différentes problématiques liées à notre territoire, et notamment : permettre aux usagers en résidences secondaires d'évacuer leurs déchets en fin de séjour, collecter les déchets des usagers habitant en appartements, collecter les déchets des usagers ne pouvant techniquement pas stocker de bac, collecter les déchets des personnes han-

dicapées / dépendantes. Seuls ces différents usagers ont accès à ces colonnes. Les habitants permanents disposant d'un bac individuel n'y ont pas accès.

FONCTIONNEMENT DES COLONNES :

L'accès à ces colonnes se fait par badge - le même que celui permettant l'accès à la déchèterie de Matignon. Si vous n'avez pas récupéré votre badge, pensez à venir le retirer au siège de la Communauté de Communes - Rue du Chemin Vert à MATIGNON, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Ce badge vous permettra d'accéder à l'ensemble des colonnes du territoire communautaire. Pour déposer votre sac d'ordures ménagères, il vous suffit de passer votre badge devant le lecteur afin de déverrouiller le tambour de vidage. Celui-ci peut contenir 60 litres maximum par ouverture.

Les premières colonnes seront implantées aux emplacements suivants :

- > Parking du Pont René Pléven
- > Rue Léonie Corre ; Église du Guildo
- > Place Beaucorps ; Église de Saint-Cast
- > Cimetière de Saint-Cast ;
Boulevard de Penthièvre
- > Place Anatole le Braz
- > Terre-plein des Vallets ;
Rue du Sémaphore
- > Parking Square Pellion
- > Parking Rue Primauguet
- > Parking Place du Marché ;
Rue de la Bataille

Renseignements ▼

Communauté de Communes
du Pays de Matignon

- > Service déchets
- > Tél. : 02 96 41 26 89



En finir avec les INCIVILITÉS

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté.

Plusieurs actes de ce type sont, hélas, à signaler sur notre territoire communal, sous différentes formes ; mais tous sont punis par la loi : travaux bruyants le dimanche, aboiements intempestifs de chiens, conduite dangereuse et irresponsable dans nos rues, dépôt dans les containers à ordures, voire à côté, d'objets et déchets non triés qui n'y ont pas leur place. Autant de faits qui nuisent à la vie de la collectivité et de chacun. **S'ajoutent parfois un certain nombre de dégradations :**

TOILETTES PUBLIQUES VANDALISÉES

Les toilettes publiques situées derrière le square Pellion, reconstruites à neuf au printemps dernier pour une somme de 50 000€ ont subi un acte de dégradation volontaire : cuvette cassée en deux et tuyaux arrachés...



Que dit la loi ? En cas de dommage important, un acte de vandalisme est puni jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

TAG SUR ÉDIFICE PUBLIC OU PRIVÉ

Le château d'eau, à peine repeint, s'est vu gratifié d'un tag... qui plus est non artistique et nullement esthétique...

Que dit la loi ? S'il n'en résulte que des dommages légers, la peine maximale pour avoir fait un tag est de : 3750 € d'amende et un travail d'intérêt général.



PARKING SAUVAGE

Le parking sauvage est aussi un véritable acte d'incivilité : on considère comme gênante toute voiture réduisant, même

de 20 cm, l'espace de circulation des piétons. À une époque où l'usage de la voiture apparaît comme indispensable, il est essentiel de rappeler aux automobilistes que l'espace public n'est pas réservé à leur seul usage. Les personnes à mobilité réduite, les cyclistes et les enfants doivent faire l'objet d'une attention particulière. Leur sécurité est en jeu !

Que dit la loi ? En avril 2015, le ministre de l'Intérieur annonçait vouloir augmenter de 100 € le montant de l'amende forfaitaire sanctionnant les arrêts et stationnements sur les trottoirs. La mesure est entrée en vigueur le 5 juillet. Elle considère comme infraction pour stationnement «très gênant», sanctionnée par une amende de 135 €, les automobilistes qui entraveraient la circulation des piétons ou des vélos en se garant sur leurs espaces réservés.

Toutes ces incivilités et actes de dégradations volontaires ont un coût pour la collectivité. Nettoyer un tag, refaire à neuf des toilettes, enlever des déchets déposés sauvagement coûtent quelques milliers d'euros à la commune, et donc aux contribuables...



Un Cercle de Danse bretonne classé à Saint-Cast

Le Cercle des Embruns adhère depuis l'année dernière à la fédération culturelle bretonne War'l'Heur qui regroupe des groupes folkloriques et celtiques du Morbihan, Finistère, Cotes d'Armor, Ile et Vilaine, Loire Atlantique et Divoët (cercles hors de Bretagne).

LOISIRS ET CULTURE

Lors de l'Assemblée Générale en octobre dernier, son président, Jean Claude Vallée, a eu le plaisir d'annoncer que la fédération avait décidé d'attribuer un classement au niveau 4+ au cercle après le visionnage des prestations de Chateaufort d'Ille et Vilaine et de Saint Germain de la mer saison 2015.

UN PREMIER CLASSEMENT ENCOURAGEANT

Certes, le niveau 4 est le premier niveau des classements mais un certain nombre de cercles reste dans la catégorie des groupes de loisirs non classés.

Le fait d'obtenir un classement sur la présentation générale, les costumes, le répertoire et l'accompagnement musical dès la première année fait espérer au chorégraphe du groupe, Patrick Lavigne, de pouvoir atteindre un niveau 3 dans les années à venir.

Les adhérents présents ont fait part de leur satisfaction face à la reconnaissance de la qualité du travail accompli mais c'est avant tout un groupe de loisir ouvert à tous et prêt à accueillir de nouveaux danseurs et musiciens, débutants et confirmés.

DES PRESTATIONS EXTÉRIEURES ET DES ANIMATIONS

En plus des prestations extérieures et de sa participation au défilé du festival de Lorient à la demande du cercle « Les Roseliers » de Plerin, le Cercle des Embruns a animé des initiations à la danse bretonne dans le cadre d'un TAP à Lancieux et dans le cadre Cap Armor cet été avec l'Office de tourisme de Saint-Cast le Guildo.

LE PROGRAMME ENVISAGÉ POUR 2016

Le programme envisagé pour 2016 sera de perfectionner les 3 chorégraphies déjà en place en y intégrant les nouveaux adhérents tout en continuant l'entraînement aux danses traditionnelles dans le même esprit convivial qui caractérise le groupe.



Contact : ▼

LE CERCLE DES EMBRUNS

- Président :
M. Jean-Claude VALLÉE
- cercle.des.embruns@gmail.com
- Tél. : 02 96 41 88 40



Portrait →

Virginie, une castine auteur

Virginie Louboutin est monitrice-éducatrice. Elle est âgée de 29 ans et mère de trois fillettes. Originaire de Plancoët, elle vit depuis plusieurs années près de la plage des Quatre Vaulx qui la fascine. Elle vient d'écrire un roman : "Fauve Lasselot, entre deux mondes, Connaissance", aux éditions Amazone.

Lhistoire fantastique de ce roman trottait dans ma tête depuis déjà quelques années. J'ai fait mes études littéraires et je suis devenue Monitrice-Educatrice. Je me suis alors décidée à écrire lorsque j'étais enceinte de ma première fille. J'ai pris bloc et stylo et j'ai gratté. Les feuilles manuscrites se sont multipliées et j'ai eu envie d'aller au bout de cet opus. Aimant les livres, je voulais en écrire un pour mes enfants..

SOURCES D'INSPIRATION

J'ai plusieurs sources d'inspiration. Il y a évidemment des auteurs comme JK Rowling, JRR Tolkien, Dan Brown, Suzanne Collins, Stephenie Meyer, Stephen King, Cécile Gaultier... des réalisateurs tels que Luc

Besson, Clint Eastwood, Jean-Pierre Jeunet. Mais aussi toutes formes d'art en général: un dessin, une sculpture, les paroles d'une chanson, la mélodie d'une musique peut m'inspirer... ET surtout mes filles, mes «Ladybugs», mon homme et le monde dans lequel on vit.

UN LIVRE LARGE PUBLIC

Mon livre s'adresse à un large public. J'ai eu des retours d'avis d'adolescents, de jeunes adultes, adultes et séniors positifs. J'en suis extrêmement heureuse.

DANS LE VILLAGE DE SAINTE BRIGITTE

J'habite dans le village de Sainte Brigitte près de la plage des Quatre Vaulx et de l'étang de Beaulieu et j'aime ce joli petit

coin paradisiaque où règnent la mer, la forêt et un village qui a un cachet absolument magnifique. J'ai décidé d'y faire vivre et évoluer mon héroïne Fauve, une adolescente de 16 ans qui vit dans une famille recomposée. Elle fréquente le lycée de Saint Malo. Elle a des copains mais pas de copines. Autour de mon histoire et de mon monde fantastique, j'ai souhaité aborder des thèmes plus profonds et chers à mon cœur, comme l'intimidation et le harcèlement scolaire, la séparation, la perte d'un être cher, la tolérance et la bienveillance, le Carpe Diem, la positivité, les rêves et leurs réalisations. Mon livre est une perfusion de pensées positives. Normalement à la fin de la lecture, le lecteur doit être boosté ou re-boosté pour profiter du moment présent.

PENSÉES POSITIVES

Je suis quelqu'un qui apprécie tout ce que la beauté du monde nous offre et encore plus après les attentats de Paris. « Carpe Diem ». Vivons le moment présent car nous ne savons pas ce qui adviendra demain.

Vous pouvez me suivre sur ma page Facebook

Virginie Louboutin, Auteur



ÉTAT Civil

Naissances ▼

- Le 29 octobre 2015 :
Nina HOURDIN HUET
9 rue des Tiolais
- Le 17 novembre 2015 :
Alwena BRUNET
10 rue de Caharet

Décès ▼

- Le 21 octobre 2015 : Emilie BAUDOARD veuve BOUTEILLE
24 rue des Pilotes - 88 ans
- Le 27 octobre 2015 :
BOULEAU Jean-Baptiste
27 rue de la Mardreux - 91 ans
- Le 2 novembre 2015 :
LEMETAYER René
2 rue du Tertre Janoux - 86 ans
- Le 20 novembre 2015 :
Robert BOULANGER
58 rue Tourneuf - 78 ans

→ Communiqué

En raison des fêtes de fin d'année, les services d'état civil de la mairie seront fermés les samedis 26 décembre et 2 janvier.

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune peuvent se faire recenser auprès de l'accueil afin de préparer le pot des nouveaux arrivants qui se tiendra en l'Hôtel de ville le samedi 9 janvier à 11 heures.

PERMIS de construire / DÉCLARATIONS préalables

MOIS DE NOVEMBRE 2015

NOM-PRENOM	ADRESSE	OBJET
ANGLADE Roger	58, rue du Moulin Bily	Division terrain
CAMPING DE LA FONTAINE	Rue de la Ville Norme	Clôture
M. LEMAIRE Denis	6, bd de la Côte d'Emeraude	Véranda
M ^{me} ALLAIN Isabelle	16, Allée de Bel Air	Abri de jardin
CAMPING LES BLES D'OR	La Chapelle	Bâtiment et piscine
M. BAUDOARD Gilles	La Mare	Modification baies vitrées
M. et M ^{me} LUBIERE Laurent	9, rue Jean Lecorvé	Maison individuelle
M ^{me} POINÇON DE LA BLANCHARDIÈRE Eliane	Rue de Chateaubriand	Division terrain
COMMUNE	Rue de la Mardreux	Pose antenne sur château d'eau
M. LAMBALLAIS Gilbert	Rue de la Croix Bienvenue	Division terrain
M. VEAUX Nils	17, rue du Moulin Bily,	Agrandissement Velux et création Velux
M. et M ^{me} LAGRANGE Jacques	6, rue Rioust des Villes Audrains	Changement fenêtre
M. CATRY Benoît	24, rue du Moulin d'Anne	Pose d'un Velux
M. et M ^{me} TEXIER Jérôme	Rue des Has	Modifications
M. VALOT Jocelyn	54, rue de la Croix Bienvenue	Modification toiture
M. LELONG Vincent	33, rue du Grand Domaine	Abri de jardin

Tribune libre ▼

LA MINORITE MUNICIPALE RETROUVE ENFIN SES DROITS !!!

Depuis 18 mois et plusieurs demandes, la minorité s'est vu refuser l'accès aux commissions d'appel d'offres et de délégation de service public par le Maire, au motif que la procédure avait été respectée. Il aura fallu que le Sous Préfet de Dinan rappelle au Maire que celle-ci était irrégulière, et « l'invite à réexaminer sa composition » pour faire appliquer le principe de la représentation proportionnelle pourtant inscrite clairement et sans ambiguïté dans le corpus réglementaire. De fait, ces commissions ont été « démissionnées par le Préfet ». Comme la minorité le demandait en avril 2014, et suite au vote en conseil municipal du 5 novembre 2015, la minorité sera donc maintenant représentée dans ces deux commissions. Les castins et guildocéens qui ont voté aux dernières élections municipales pour la minorité seront enfin représentés et peut-être mieux entendus. Il faut toujours rester optimiste et serein, donc, merci madame le maire, mais que de temps et d'énergie perdus, notre démocratie n'a pas besoin de ces épisodes stériles !!!

Marie Madeleine MICHEL, Bruno BREGAINT, Yves HERVE, Gérard VILT, Johann PRODHOMME

Douceur Pour Soi
Soins esthétiques à votre domicile
Esthéticienne Céline Bedfert

St-Cast-Le-Guildo et ses alentours

Vous pouvez me contacter au :
06 88 60 20 15

celinebedfert@orange.fr 




Énergies & Services Associés
partenaire de vos économies d'énergies

Jérémy FAUCON
Gérant
06 07 11 28 98
4, rue de la Balissonnaie
22380 Saint-Cast-le-Guildo

ACTIVITÉS :
Audits énergétiques
Etudes thermiques
Dimensionnement des installations CVC PLB
Plans


MARCHÉS :
Tertiaire / Administrations
Industries / Particuliers

Construction
Réhabilitation

Conte de Noël :

Le Noël de chien perdu

Il faisait très froid, ce soir-là. Dans les maisons, les enfants étaient contents cette nuit, le Père Noël allait leur apporter des jouets. C'est dommage, il n'y a pas de Père Noël pour s'occuper des animaux, et cette nuit, comme les autres nuits, Chien Perdu allait avoir très froid. Il marchait le long de la route, sans savoir où aller. Soudain, il aperçut une maison. Chien Perdu s'approcha et, sans faire de bruit, se glissa dans le garage. À peine était-il entré que quelqu'un vint fermer la porte, sans voir le chien caché derrière la voiture. Chien Perdu était content car il n'avait plus froid. Il se coucha pour dormir, mais, au bout d'un moment, de délicieuses odeurs vinrent lui chatouiller les narines. Il ne put s'empêcher de venir renifler sous la porte qui conduisait à la cuisine : là, tout près de lui, derrière la porte, on parlait, on riait, on mangeait. Chien Perdu aurait bien voulu faire partie de la fête, mais il savait qu'on ne voudrait pas de lui. Tristement, il revint se coucher derrière la voiture et essaya d'oublier qu'il avait très faim.

Au bout d'un très long moment, Chien Perdu se rendit compte qu'il n'entendait plus de bruit. Il vint écouter près de la porte : non, vraiment, il n'y avait plus personne. Alors il se dressa sur ses pattes de derrière, appuya les pattes de devant sur la poignée de la porte, et entra dans la cuisine. Les habitants de la maison devaient être bien fatigués : ils étaient partis se coucher sans rien ranger. Sur la table, ils avaient laissé des assiettes avec des restes de dinde, des restes de bûche. Chien Perdu n'hésita pas : il posa les deux pattes sur la table et, à grands coups de langue, il nettoya les assiettes !

Mais, tout à coup, crac ! Il fait tomber une assiette qui se casse en mille morceaux avec un bruit terrible. Pourvu qu'il n'ait réveillé personne ! Il écoute, il écoute... et il entend des pas. Son cœur se met à battre très fort : quelqu'un arrive, quelqu'un va le battre parce qu'il est entré sans permission et va le chasser dans la nuit froide. La lumière s'allume : un petit garçon regarde Chien Perdu et Chien Perdu regarde le petit garçon. - J'ai entendu du bruit, dit le petit garçon, j'ai cru que c'était le Père Noël, et c'était toi !

Comment es-tu entré ? Tu es venu avec le Père Noël ?

Le petit garçon va dans le salon et Chien Perdu se dépêche de le suivre. Là, au pied du sapin, il y a plein de cadeaux.

- Je ne sais pas si tu es venu avec le Père Noël ou si tu es venu tout seul, lui dit le petit garçon en le caressant, mais je voudrais bien te garder. J'ai une idée, couche-toi là, au milieu des cadeaux, et sois sage !

Le lendemain, le petit garçon se réveilla de bonne heure et vint frapper à la porte de ses parents. Ils auraient bien voulu dormir encore, mais il les embêta tellement qu'ils se levèrent. Ils descendirent tous ensemble au salon et virent Chien Perdu couché sous le sapin, au milieu des cadeaux.

- D'où sort ce chien ? s'écria le papa.

- J'espère qu'il n'a pas de puces ! s'exclama la maman.

- Oh ! qu'il est beau ! s'écria le petit garçon. C'est un cadeau du Père Noël !

Les parents voulurent chasser Chien Perdu, mais il les regarda d'un air si doux, si gentil qu'ils n'osèrent pas. Et puis, c'était un cadeau du Père Noël, et il ne faut jamais contrarier le Père Noël. C'est ainsi qu'une nuit de Noël, Chien Perdu retrouva une famille.



Complément du Tip Tap Top

Le dernier TIP TAP TOP n'a pas pu contenir tous les éléments relatifs à l'Ecole Notre-Dame du Guildo. Nous faisons paraître ces quelques informations complémentaires :



Les enfants de maternelle de ND du Guildo et du Sacré-cœur ont participé à une rencontre sportive sur la grande plage de Saint-Cast jeudi 24 septembre en compagnie des écoles du secteur. Au programme : course, jeux de lancers, sauts d'obstacles...

Bon bol d'air et bonne humeur étaient au rendez-vous !



Dans nos 2 écoles l'intervenante musique (DUMISTE) Corinne Jouan, vient une fois par semaine dans le but de préparer un conte musical que nous présenterons aux parents.

N'oubliez pas le MARCHÉ DE NOËL de l'école sacré cœur le 13 décembre de 9h à 18h au chapiteau paroissial, nombreux artisans, décorations de Noël... restauration sur place.

▼ PRÉVENTION

LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

En raison de la douceur du climat, les chenilles sont déjà en train de descendre des pins. Nous attirons votre attention sur ce phénomène de haute importance.



Pour une lutte active contre la chenille processionnaire, la Communauté de Communes du Pays de Maignon permet à tous ses administrés de s'équiper en pièges, à tarif réduit, grâce à un achat groupé.

COMMENT PASSER COMMANDE ?

Vous devez préalablement dénombrer les nids présents dans chaque pin et relever la circonférence des troncs à environ 2 mètres du sol. Puis contactez la Communauté de Communes du Pays de Maignon afin qu'elle vous adresse un devis à partir des informations transmises. Si vos pins sont déjà équipés de cerclage vous pouvez uniquement commander un réassortiment de sac de collecte.



Quelle que soit la méthode d'éradication retenue, avant d'intervenir sur vos arbres, protégez-vous afin d'éviter tout contact avec les poils urticants.

Pour plus d'informations ou pour établir un devis, contacter le service environnement de la Communauté de Commune au 02.96.41.15.11 ou par mail : contact@ccpaysdemaignon.fr

▼ DÉCOUVERTE

Journées portes ouvertes des Compagnons du devoir et du tour de France



Ces journées portes ouvertes auront lieu les **SAMEDI 23** et **DIMANCHE 24 JANVIER 2016** à TREGUEUX 25 bis rue de Verdun.

Cet événement sera l'occasion de faire découvrir au public leurs 27 métiers et les formations en alternance qu'ils proposent aux jeunes.

+ d'infos sur www.compagnons-du-devoir.com

▼ SANTÉ

Rester auprès d'un proche hospitalisé grâce à la Maison des familles

L'un de vos proches est hospitalisé dans l'agglomération de Saint-Brieuc et vous souhaitez rester près de lui, ou vous êtes soigné(e) en ambulatoire dans la région briochine et vous souhaitez être logé(e) à proximité du service de soins...



Vous cherchez un hébergement sur Saint-Brieuc.

Savez-vous que La Maison des Familles, accessible aux personnes à mobilité réduite, vous propose un hébergement sur le site de l'hôpital Yves LE FOLL?

Pour toute information vous pouvez nous contacter en appelant le :

02 96 78 20 20,

ou par courriel à :

maisondesfamilles22@orange.fr

ou vous rendre sur notre site internet :

www.maisondesfamilles22.fr

▼ ÉDUCATION

Salon du Lycéen et de l'étudiant à Rennes



Les Jeudi 14 et Vendredi 15 janvier de 9h à 17h ainsi que le Samedi 16 janvier de 9h00 à 18h00.

Parc des Expositions de Rennes - Aéroport, Hall N° 5 & 4 partiel, La Haie-Gautrais, Bruz

▼ URBANISME

AVIS AU PUBLIC Commune de Saint-Cast Le Guildo

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU
MISE À DISPOSITION DU PROJET**

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 05/11/2015, le Conseil Municipal a lancé une procédure de modification simplifiée du PLU et a défini les modalités de mise à disposition du public. Cette modification simplifiée a pour objet :

- la correction d'une erreur matérielle survenue sur le plan de zonage concernant un emplacement réservé ;
 - l'évolution du règlement de la zone UThs
- Le dossier de modification simplifié sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 14 décembre au 15 janvier 2016

Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune :

www.villedesaintcastleguildo.fr

Pendant la durée de mise à disposition, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en mairie.



👁️ ABONNEMENT BULLETIN MUNICIPAL ANNEE 2016

Si vous souhaitez vous abonner au bulletin municipal pour l'année 2016, le prix est de 22,90 € pour 10 numéros.

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP: _____ Ville : _____

Merci de bien vouloir retourner ce coupon accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Coupon à retourner par courrier ou à déposer auprès de la Mairie de Saint-Cast ou de la Mairie annexe du Guildo (voir adresses en page 3)



Portrait →

Le golf, une affaire de famille pour **Valentin** et **Margot**

Valentin a 14 ans, Margot en a 13. Ils sont frère et sœur et ont une passion commune : le golf.

Le lycéen et la collégienne ont découvert ce sport presque simultanément. Il faut dire que le golf, c'est une affaire de famille. En effet, leur père est prof au club de Saint-Cast. Ils participent à plusieurs compétitions, notamment au Grand Prix de Rennes.

Valentin et Margot s'entraînent deux heures par semaine en période scolaire au club de golf de Saint-Cast. « Il y a une bonne ambiance » assurent-ils. « L'été, il y a énormément de monde. On

rencontre du monde mais en hiver, c'est cool car tout le monde se connaît » ajoute Valentin. Margot aussi aime beaucoup son club, même si il n'y a pas beaucoup de filles de son âge. Cela ne semble pas lui poser de problème, « Je m'intègre bien quand même ».

DU MENTAL ET DE LA CONCENTRATION

Le frère et la sœur participent à plusieurs compétitions comme « les départementaux ». Ils ont

pris part au Grand Prix de cet été. Ce championnat regroupe tous les âges. Valentin y participait pour la deuxième fois. Margot a fini 21^e ex aeco et son frère 17^e. L'année dernière, Valentin avait fini 2^e de B2 aux championnats de Bretagne. Cette année, le jeune homme a terminé premier du classement ! Sa petite sœur avait également joué lors de cette compétition dans la catégorie des moins de 13 ans. Elle a raflé la seconde place, et en B1 elle se hausse en première position au

classement. Valentin et Margot s'entraînent une fois toutes les deux semaines par équipe pour se préparer aux compétitions, « il faut beaucoup de mental et de concentration » confie Valentin. Ils se sont déjà entraînés avec les meilleurs joueurs lors des départementaux. Malgré le challenge des compétitions, le golf reste avant tout un plaisir, « On adore ça, même l'hiver quand il fait froid, on y va quand même ».

Y.C.

ZOOM sur le GOLF de SAINT CAST LE GUILDO

QUAND SYNTHÉTIQUE RIME AVEC ÉCOLOGIQUE

Au cours de l'été, le golf de St Cast a effectué de nombreux travaux, notamment avec la création d'une nouvelle zone d'entraînement de 1500m² dont un green synthétique de 400m² unique parmi tous les grands golfs de Bretagne.

Après un appel d'offres national, nous avons eu le plaisir de confier la réalisation des travaux à une entreprise locale spécialisée dans ce type d'ouvrage : la société HUET parcs et jardins de Miniac Morvan. Une intime concertation entre la société HUET, Philippe Lefeuvre le directeur du golf et Éric Dupuy l'enseignant du golf était primordiale pour la réussite du projet.

Quant au dessin et à l'implantation exacte du putting Green au sein du practice, le chantier a duré deux mois, du terrassement aux premiers tests golfsiques.

Pourquoi avons-nous décidé de faire cet investissement de plus de 70 000€ ?

Nous possédions une zone d'entraînement très en dessous des standards requis et nettement inférieure à celle des golfs voisins. La stratégie mise en place par notre président Pascal Soland n'était pas



seulement de récupérer notre retard, mais de nous doter d'un équipement plus performant et innovant afin de dépasser les golfs environnants. Cette stratégie semble payante, puisque déjà la fréquentation du practice a fait un bon de 20% au cours des derniers mois.

Quelles sont les forces de notre nouveau green synthétique ?

Il est très esthétique et s'intègre parfaitement au site. Du point de vue écologique, il ne nécessite pas d'eau, pas de tonte, pas de produits phytosanitaires et par conséquent, est nettement moins onéreux à l'entretien qu'un green classique.

Il fournit un formidable outil pédagogique à Éric, notre pro et lui permet d'accueillir dans des conditions optimales ses élèves, dont les scolaires; participant ainsi à la démocratisation du golf dans un

VIVRE ENSEMBLE

Club des Pierres Sonnantes

Assemblée Générale le 13 Janvier 2016 14h30 salle des Pierres Sonnantes

- Rapport Moral et Rapport d'activités .Rapport financier
- Élection du tiers sortant .n'oubliez pas vos pouvoirs
- renouvellement des cartes d'Adhérents tarif :16 euros
- inscriptions des nouveaux Adhérents
- Inscriptions au Repas des anniversaires du 4e trimestre qui aura lieu le mercredi 29 janvier 2016 à 12h salle des pierres sonnantes tarif : 15 euros en fin d'après-midi Galettes des rois et vin pétillant

Venez nombreux un bon accueil vous sera réservé

FNACA

Assemblée Générale : SAMEDI 9 JANVIER 14H00 - salle de la Mairie annexe du Guildo

Déroulement :

- > Compte rendu des activités 2015
- > Projet des activités pour 2016
- > Élection du tiers sortant
- > Remise des cartes aux adhérents - présence souhaitée
- > Galette des rois et verre de l'amitié

Le Président-Gaston Pilard

Les Restos du Cœur

Informations sur les distributions de la campagne d'hiver

L'équipe des bénévoles du centre de Matignon vous informe que les distributions de la campagne d'hiver se feront tous les jeudis de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h15

excepté les mercredis 23 et 30 décembre

Vous pouvez aussi vous inscrire les jours de distribution.

Pensez à vous munir des documents nécessaires à l'instruction de votre dossier.

cadre ludique. Les écoles primaires et collèges des environs en bénéficient largement.

Très bien pensé, le green permet à 20 golfeurs, répartis en 7 ateliers de s'entraîner simultanément en toute sécurité, même pour les sorties de bunker !

Contrairement à un Green classique, il est utilisable quelque soit le temps et donne un atout supplémentaire à tous nos golfeurs et notamment à nos équipes qui peuvent s'entraîner toute l'année. Enfin il répond à un besoin actuel des golfeurs qui n'ont pas forcément le temps d'aller sur le parcours.

À n'en pas douter ce nouvel équipement participe fortement aux améliorations et à la réputation montante du golf de St Cast.

GRAND QUIZZ 2016

N'oubliez pas de tester vos connaissances avec le GRAND QUIZZ 2016 - DIMANCHE 31 JANVIER à 15h à la salle Bec Rond

Organisé par le Comité des fêtes, Les 2 bibliothèques, L'association POINT VIRGULE ÉMERAUDE

LOISIRS ET CULTURE

Association ECLD - « Choses lues »

Hermann HESSE : La « recherche de soi » par l'Éducation et l'Art...

Né « Allemand » au cœur de la Forêt Noire, naturalisé Suisse au milieu d'une Europe en guerre, Hermann Hesse, premier écrivain «



existentialiste », « Prix Nobel 1946 », va toute sa vie rêver à une civilisation idéale dans une unité du matérialisme de l'Univers et des Forces de l'Esprit.

À l'inverse des intellectuels qui vont lui succéder, de Jean-Paul Sartre à peut-être Houellebecq aujourd'hui, Hermann Hesse surnommé « *Le loup des steppes* », du titre de son œuvre la plus marquante, n'utilisera pas « *la politique* » comme support de sa recherche, n'aura jamais recours à

de complexes élucubrations philosophiques : pour lui, l'un des chemins de la révélation par l'éducation, c'est peut-être l'Art...

Non pas un Art comme une fin en soi, ni comme un but, mais l'Art comme moyen de connaissance de soi-même, comme une discipline pour accéder à la réalité de l'existence :

C'est en peignant une certaine lumière que le peintre de « Ross halde » décide de trancher avec sa famille ; C'est en s'enivrant de couleurs que le vieux peintre « Klingsor » médite une dernière fois sur le sens de sa vie ; C'est en sculptant que le jeune « Goldmund » trouvera la paix.

Le jeudi 21 janvier 2016 à 15h30 à la « Maison des Artisans » à Saint-Cast, le groupe de lecture de l'association ECLD vous proposera une présentation « ouverte » de l'œuvre de Hermann Hesse ;

Des livres significatifs modestement édités en France, mais par millions d'exemplaires aux États-Unis et en Angleterre :

> « *Le loup des steppes* », constate la double attirance de l'homme entre l'ordre et la débauche ;

> « *Narcisse et Goldmund* » illustre la différence de nature entre l'intellectuel et l'artiste ;

> « *Le jeu des perles de verre* » est la recherche d'une unité cachée entre l'univers et l'esprit humain, au terme de laquelle le sujet et l'objet se confondent.

Peut-être préférez-vous un autre ouvrage de son œuvre, tel « *Siddhartha* », livre de chevet de tous les adolescents des années 60 en mal de sagesse bouddhiste... Alors, venez nous en parler, en toute simplicité.....

PS : Tous ces romans sont édités en livres de poche.

Michel DESIR

Grand Quizz du 25 janvier 2015

Les bonnes réponses pour le Grand Quizz CINÉMA des Echos de Saint-Cast Le Guildo N° 76 étaient :

Question 1 : Réponse A

Question 2 : Réponse B

Question 3 : Réponse A

Question 4 : Réponse A

Question 5 : Réponse C

Question 6 : Réponse A

Question 7 : Réponse B

Question 8 : Réponse B

QUIZZ CULTURE GÉNÉRALE

Question 1 :

En Allemagne en 1915 fut créé le premier centre de dressage

- DE CHIENS D'AVALANCHE A
- DE CHIEN D'AVEUGLE B
- DE CHIENS POLICIERS C

Question 2 :

Le bigoudi avant d'être utilisé pour boucler les cheveux servait à :

- Friser la moustache des messieurs A
- Tenir la coiffe des bigoudènes B
- plisser les tissus C

Question 3 :

Un courrier électronique propageant une fausse information s'appelle :

- SPAM A
- HOAX B
- COOKIE C

Question 4 :

Parqu'il aimait peindre des jeunes filles en tutu Manet l'appelait le peintre des danseuses. Il s'agit de :

- EDGAR DEGAS A
- AUGUSTE RENOIR B
- PAUL GAUGUIN C

Question 5 :

Quel chiffre obtient- on en additionnant les 2 faces opposées d'un dé ?

- 5 A
- 7 B
- 9 C

Question 6 :

En quelle année l'avortement a-t-il été légalisé en France ?

- 1972 A
- 1975 B
- 1980 C

Question 7 :

Quelle est la région dont est originaire Miss France ?

- AQUITAINE A
- NORD PAS DE CALAIS B
- PAYS DE LOIRE C

Question 8 :

Quelle décoration a reçu Stéphane Bern le 5/06/2014

- LA LEGION D'HONNEUR A
- L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANIQUE B
- L'ORDRE NATIONAL DU MERITE C

AMÉNAGEMENT CENTRE-BOURG

REUNION PUBLIQUE

Jeudi 21 janvier 2016

20H00 SALLE D'ARMOR

La commune de Saint Cast le Guildo met en œuvre une étude d'urbanisme, de paysage, d'architecture et de développement commercial qui a pour sujet principal le centre bourg.



Cet espace compris entre les abords de l'église et ceux de la mairie est essentiel au fonctionnement, à l'identité de la commune et à l'attachement que nous y portons.

Avant d'élaborer le projet qui illustrera le devenir de ce secteur stratégique, le Cabinet URBea, représenté par Monsieur Philippe SIMON, urbaniste, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, présentera les différents scénarios étudiés jusqu'alors.

REUNION PUBLIQUE

JARDINER SANS PHYTO

29 JANVIER 2016 - 20H00

salle d'Armor



Le « 0 phyto » ou l'interdiction d'utiliser des pesticides et désherbants sera effectif pour les collectivités au printemps 2016 et pour les particuliers dès 2020.

Il nous faudra donc changer nos habitudes de jardiniers amateurs ! Cette réunion se déroulera en trois temps.

Yvon le Guennec, de « Côtes d'Armor Environnement » interviendra sur le compostage.

Sylvaine Alnot et Grégory Roche de « La Pâturée des Chênes » proposeront une méthode simple et accessible de jardinage, une méthode pour se libérer des pesticides... et des maladies et insectes ravageurs : la permaculture.

L'amicale des jardiniers du Pays de Matignon interviendra dans le cadre d'un échange verbal avec le public...Comment changer ses habitudes et « passer » au 0 phyto chez soi.

Retrouvez les réponses dans le prochain numéro.



⊕ Arrivée du Père Noël

Après-midi récréatif prévu à la salle d'Armor, le mercredi 23 décembre, de 15h à 17h.

Au programme : coloriage, bricolage, tours de Rosalie pour les enfants, goûter et chocolat chaud ! Et bien sûr, l'arrivée surprise du Père Noël !

Organisé par l'Office de tourisme et la Municipalité
Attention, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Sérénis
Conciergerie - Gardiennage - Multiservices
SAINT-CAST-LE-GUILD0 - 06 42 34 28 32
serenisconciergerie@yahoo.fr
www.serenis-conciergerie.fr

⊕ Bain de la Saint Sylvestre 2015

Le BAIN pour bien terminer l'année

Cela commence à devenir «tradi » : le bain de la Saint Sylvestre, organisé par le Comité des Fêtes est déjà à sa 4e édition. L'an passé, sous un beau soleil, 220 baigneurs n'ont pas hésité à se jeter dans une eau à 8°C avec une température extérieure à 4°C, tout cela sous le regard admiratif et souvent envieus de plus de 1000 spectateurs venus les encourager.

Cette année, en raison de l'heure de la marée, le bain est fixé à 11 heures, le rendez-vous à la piscine est programmé à partir de 10h30 pour un échauffement prévu à 10h45.

La surveillance du bain sera assurée par nos amis de la SNSM et par des bénévoles.

À l'issue du bain, une collation sera servie dans la salle d'Armor et un cadeau remis à chaque participant.

Les déguisements sont libres et les bienvenus.

Venez nombreux, petits et grands, seul ou en famille, partager ce moment festif.

Contact : Jean René Dumin : 06 17 52 83 94
jrdumin@orange.fr

Saint-Cast Le Guildo

31 DECEMBRE à 11h00

BAIN de la SAINT-SYLVESTRE



RENDEZ-VOUS 10H30 A LA PISCINE

PARTICIPATION GRATUITE

VIN CHAUD, COLLATION ET CADEAUX



Cinéma EDEN : le programme

Salle de 249 places avec balcon, équipée en image et son numériques - Projections 3D XPAND - 5 rue de la Vallée de Besnault 22380 St-Cast-le-Guildo

N° de Téléphone : 02 96 81 05 40
Courriel : cinema.eden@orange.fr



RATTRAPAGE DE SÉANCE POUR LES ENFANTS :

Les enfants qui n'ont pas pu bénéficier de leur ticket de cinéma lors de la séance « Mune, le gardien de la lune » projetée le 15 novembre, pourront l'utiliser sur les séances marquées par **un fond jaune**

Du 4 décembre 2015 au 3 janvier 2016

VENDREDI 4			20H30 NOUS 3 OU RIEN
SAMEDI 5	14H30 PREMIERS CRUS	16H30 LE VOYAGE D'ARLO	20H30 L'HERMINE
VENDREDI 6	15H00 NOUS 3 OU RIEN	17H30 L'HERMINE	
LUNDI 7 DEC	Opéra « JEANNE D'ARC » DE VERDI En direct depuis la Scala De Milan 17H45 (tarif 15 euros)		
VENDREDI 11			20H30 LES ANARCHISTES
SAMEDI 12		14H30 HUNGER GAMES-LA REVOLTE 2	14H30 HUNGER GAMES-LA REVOLTE 2
VENDREDI 13	15H00 HUNGER GAMES-PART 2	17H30 LES ANARCHISTES	
	15H00	17H30	20H30
VENDREDI 18			LES COWBOYS
SAMEDI 19	AU ROYAUME DES SINGES	NEIGE ET LES ARBRES MAGIQUES	STRICTLY CRIMINAL
DIMANCHE 20	LES COWBOYS	LE VOYAGE D'ARLO	LES SUFFRAGETTES
LUNDI 21	STRICTLY CRIMINAL	HUNGER GAMES LA REVOLTE-PART 2	LE DERNIER CHASSEUR DE SORCIERES
MARDI 22	LES SUFFRAGETTES	UNE SURPRISE POUR NOEL	AU ROYAUME DES SINGES
MERCREDI 23	MUNE LE GARDIEN DE LA LUNE	STAR WARS	LE PONT DES ESPIONS
 Le cinéma EDEN vous souhaite un joyeux Noël 			
SAMEDI 26	OUPS J'AI RATE L'ARCHE	STAR WARS	BABYSITTING 2
DIMANCHE 27	LES VOYAGES DE GULLIVER	LE PONT DES ESPIONS	STAR WARS
LUNDI 28	BELLE ET SEBASTIEN 2	STAR WARS	Dr FRANKENSTEIN
MARDI 29	BABYSITTING 2	OUPS J'AI RATE L'ARCHE	STAR WARS
MERCREDI 30	SNOOPY ET LES PEANUTS	AU CŒUR DE L'OCEAN	BELLE ET SEBASTIEN 2
Le cinéma EDEN vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année			
SAMEDI 2 JAN- VIER	AU CŒUR DE L'OCEAN	SNOOPY ET LES PEANUTS	UN + UNE
DIMANCHE 3	BELLE ET SEBASTIEN 2	UN + UNE	

Retrouvez nos programmes

Par mail sur simple demande : cinema.eden@orange.fr - Auprès des Offices de tourisme

